

~~ STAGE DEPARTEMENTAL U12 - SECTEUR NYCO ~~

Date : du vendredi 27 juin 2025 (18h30)
au dimanche 29 juin 2025 (17h00)

Lieu : COSNE SUR LOIRE

Responsables : Sébastien LEMERCIER (Conseiller Technique en charge du PPF)

Encadrement : A. ARCHAMBAULT, A. AUDEBERT, J. BOUCHARD + encadrants 21 et 89

Convocations : 12 joueurs dont 2 GB

	<u>CLUB / ENTENTE</u>	<u>NOM</u>	<u>PRÉNOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>
1	AFGP 58	THOMAS	NOLAN	11/01/2013
2	AS GUERIGNY-URZY	HUBERT	PAUL	29/01/2013
3	ASA VAUZELLES	ALLUCHON	SASHA	06/01/2013
4	FC DECIZE	LIORET	NOLAN	03/01/2013
5	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	BALDE	MALIGUE	25/04/2013
6	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	DE JESUS	NOAH	27/04/2013
7	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	KOC	EDEM	06/04/2013
8	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	MANUEL TXISSOLA	SAMUEL	20/03/2013
9	RC NEVERS-CHALLUY-SERMOISE	VIALE	BAPTISTE	11/07/2013
10	UCS COSNE	EL HOUSSNI	MOHAMED	09/02/2013
11	UCS COSNE	TEL	VALENTIN	11/10/2013
12	US LA CHARITE	DENEUVE	GASTON	17/09/2013

Extrait règlement LBFCF : ARTICLE 27 – SELECTIONS

C. Tout joueur de quelle catégorie qu'il soit, retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre inter Ligues ou inter Districts, est à la disposition de la Ligue ou du District intéressé.

F. Tout Club ayant conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, à un match de préparation, de sélection, ainsi que le ou les dirigeant(s) responsable(s) sont passibles des sanctions prévues à l'article 209 des RG.

H. S'il ne répond pas à la convocation ou si les raisons invoquées, même pour un retard, ne sont pas acceptées, il est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun autre match avant la fin de sa suspension.

Afin de faciliter au mieux le déroulement de cette action technique , nous demandons aux clubs listés ci-dessus de s'assurer du bon déplacement de leur joueurs.

En cas d'absence justifiée, n'oubliez pas de prévenir la commission Technique et Jeunes (section PPF).